

Activités de 2007



Commissaires sortants

Les ex-commissaires Robert Gourd (en poste du 1er septembre 1998 au 31 août 2007) à la gauche et Denis Schornack (en poste du 8 avril 2002 au 10 juillet 2007) à la droite ont participé aux activités de la CMI décrites dans le rapport.

Activités se rapportant à l’Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs

Réunion biennale

La Conférence-réunion biennale sur les Grands Lacs de 2007 a attiré quelque 300 scientifiques, représentants gouvernemen-taux et citoyens. Sur le thème Villes viables, voies d’eau saines, l’événement a eu lieu du 6 au 8 juin sur le campus de l’Univer-sité de l’Illinois à Chicago. Il a permis de jeter un regard criti-que sur l’utilisation des terres et sur l’impact de l’urbanisation sur la qualité de l’eau dans le bassin des Grands Lacs.

Après le discours liminaire stimulant et polémique qu’a prononcé M. Stewart Brand, fondateur du Jour de la Terre et auteur du Whole Earth Catalog, sur son « écopragmatisme », la réunion biennale de cette année a enchaîné des exposés et des tables rondes sur les menaces et les possibilités de longue date ou récentes touchant la qualité de l’eau des Grands Lacs :

- politiques urbaines,
- infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées,
- bâtiments verts et santé humaine,
- examen obligatoire de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs,
- réalisations et difficultés de la mesure et de l’évaluation des progrès,
- espèces exotiques envahissantes,
- plans d’assainissement et plans d’aménagement panlacustre,
- gestion des eaux souterraines.

Eaux près des rives

Les eaux riveraines constituent un lien écologique crucial entre les bassins hydrographiques, les effluents et les eaux du large des Grands Lacs. Ces eaux sont aussi les plus visibles et les plus accessibles à la population. Consciente de cela, en 2007, la Commission a lancé une entreprise de grande envergure pour formuler des conseils pratiques à l’intention des gouvernements concernant les besoins en matière de science, de gestion des ressources, de gouvernance et de politiques se rapportant aux eaux près des rives. L’objectif est de donner suite à sa recom-mandation antérieure qu’une version nouvelle ou remaniée de l’Accord relatif à la qualité de l’eau prévoit des programmes qui ciblent cette zone. La Commission a par ailleurs engagé les gouvernements à accorder une attention particulière aux eaux riveraines au cours du reste de l’examen obligatoire de l’Accord et elle a entrepris de les aider dans cette tâche.

La Commission a commencé par donner une directive à ses groupes consultatifs – le Conseil de la qualité de l’eau des Grands Lacs, le Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs et le Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs – leur demandant d’organiser leurs travaux pour

le cycle des priorités de 2007 2009 dans le cadre des eaux riveraines. De plus, la Commission a demandé à son Groupe de travail des professionnels de la santé et à son Conseil consultatif international sur la qualité de l’air d’apporter leur concours.

Les 19 et 20 novembre, le Bureau régional des Grands Lacs de la Commission a tenu un atelier réunissant des spécialistes invi-tés, des membres des groupes consultatifs, les commissaires et le personnel pour commencer à élaborer un cadre de gestion des eaux riveraines et à formuler des conseils à intégrer à l’examen de l’Accord. Les gouvernements ont reçu les recommandations préliminaires en décembre. Un deuxième atelier, début 2008, ainsi que les travaux en cours de la Commission livreront des conseils plus détaillés avant que l’examen de l’Accord se termine.

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces aquatiques envahissantes venues d’ailleurs menacent l’écosystème du bassin des Grands Lacs dans son entier. Tout au long de 2007, la Commission a informé et alerté les gouverne-ments de la nécessité d’intervenir pour protéger les Grands Lacs contre cette menace.

En février, les commissaires ont écrit à Mme Condoleezza Rice, secrétaire d’État américaine, pour lui signaler qu’ils se préoc-cupaient de ce que des mesures préventives suffisantes n’aient pas été prises pour empêcher la carpe asiatique d’envahir les Grands Lacs. Ils lui ont demandé d’appuyer l’autorisation et l’affectation de fonds par le Congrès afin de permettre au U.S. Army Corps of Engineers de compléter les barrières électrifiées de dispersion des poissons au sud-ouest de Chicago.

Plus tard, en juillet, la Commission s’est associée à la Commis-sion des pêcheries des Grands Lacs pour écrire à la secrétaire Rice afin qu’elle invite le Département d’État à accélérer les calendriers de mise en œuvre prévus dans les propositions légis-latives à l’étude concernant le traitement des eaux de lest.

Le très honorable Herb Gray, président de la Section cana-dienne de la Commission, a pris la parole en septembre à la 15e conférence internationale sur les espèces aquatiques envahis-santes qui a eu lieu à Nimègue, aux Pays-Bas. Il a recommandé aux participants de demander à leurs gouvernements de ratifier la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast proposée par l’Organi-sation maritime internationale. Jusqu’ici, seulement 11 pays ont ratifié la convention, qui exigerait que tous les navires mettent en œuvre des plans de gestion des eaux et sédiments de lest.

Initiative internationale sur les bassins hydrographiques

En 2007, la Commission a continué à mettre en œuvre l’Initiative internationale sur les bassins hydrographiques, qui a pour but d’en-courager une approche intégrée et écosystémique des questions que suscitent les eaux transfrontalières par l’augmentation de la participa-tion et des moyens locaux. La Commission a conçu l’initiative pour faciliter l’élaboration de réponses adaptées aux bassins face aux enjeux qui apparaissent, comme l’intensification de la croissance démogra-phique et de l’urbanisation, les changements climatiques planétaires, l’évolution des utilisations de l’eau, la pollution venant de l’air et des sols et l’introduction d’espèces exotiques. L’initiative se fonde sur le principe que les gens de l’endroit, s’ils obtiennent l’assistance voulue, sont souvent les mieux placés pour résoudre de nombreux problèmes transfrontaliers locaux.

Rivière Ste-Croix : Le conseil de la CMI qui s’occupe du bassin de drainage de la rivière Ste-Croix a accompli des progrès en vue de faire participer les principales parties prenantes à une approche écosysté-mique pour régler les problèmes. En avril, ce Conseil international du bassin de la rivière Ste-Croix est devenu le premier véritable conseil international de bassin hydrographique constitué par la CMI. À son assemblée publique en août, le Conseil a indiqué que les couches fondamentales d’informations cartographiques avaient été complé-tées – par exemple, les rivières, lacs, réservoirs et stations hydromé-triques – en combinant les données cartographiques canadiennes et américaines pour produire un ensemble transparent de données hydrographiques sur le bassin. Il s’agit là d’un des premiers efforts pour harmoniser les couches d’informations géographiques par-delà une frontière internationale, qui sert d’exemple à d’autres opéra-tions de cartographie numérique transfrontalière. Le Conseil a aussi indiqué avoir fait progresser le perfectionnement d’une simulation par ordinateur des réservoirs dans le bassin, simulation qui intègre les données physiques disponibles et les règles d’exploitation des barra-ges. Associé à ce projet est le développement d’un modèle qui traite des données de topographie et d’utilisation des terres pour calculer le volume de ruissellement produit par les épisodes de pluie. Le Conseil a entrepris d’établir un rapport sur l’état du bassin hydrographique. Le rapport devrait porter sur l’utilisation de l’eau, la quantité et la qualité des ressources hydriques, l’utilisation des terres, la pêche, la faune et la qualité de l’air. De plus, le Conseil a annoncé le projet de publier à des fins de sensibilisation et d’éducation une carte du bassin qu’il destine aux écoles et aux groupes communautaires.

Rivière Rouge : Le Conseil international de la rivière Rouge a continué de cibler les facteurs qui jouent sur la qualité et la quantité des ressour-ces hydriques et sur l’intégrité écologique du milieu aquatique de la rivière Rouge. Le Conseil a poursuivi le contrôle des agents pathogènes et parasites des poissons dans le bassin hydrographique – contrôle qui fait partie du programme de recherche 2006-2008 entrepris conformé-ment à un accord binational destiné à régler les questions d’environ-nement suscitées par le détournement de eaux du lac Devils dans le bassin de la Rouge. En mars, le Conseil a tenu un atelier, à Winnipeg, pour examiner les résultats de la campagne 2006 d’échantillonnage des agents pathogènes et des parasites, améliorer le protocole expérimental et discuter des méthodes d’analyse de risques. Par ailleurs, le Conseil a proposé une démarche pour fixer les objectifs d’éléments nutritifs dans la rivière Rouge à la frontière internationale, le but à long terme étant de s’attaquer aux problèmes des charges d’éléments nutritifs dans

Conseils pour les bassins limitrophes et autres groupes de la CMI

1. Conseil international de contrôle du lac Osoyoos
2. Conseil international de contrôle du fleuve Columbia
3. Conseil international de contrôle du lac Kootenay
4. Agents régulateurs des rivières St. Mary et Milk
5. Groupe de travail international sur les mesures administratives des rivières St. Mary et Milk
6. Conseil international de la rivière Souris
7. Conseil international de la rivière Rouge
8. Conseil international de contrôle du lac des Bois
9. Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière à la Pluie
10. Conseil international de contrôle du lac à la Pluie
11. Conseil international de contrôle du lac Supérieur
12. Conseil international de contrôle de la rivière Niagara
13. Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent
14. Groupe d’étude international des Grands Lacs d’amont
15. Groupe d’étude international de la baie Missisquoi
16. Conseil international du bassin de la rivière Sainte-Croix
17. Conseils chargés de l’application de l’Accord relatif à la qualité de l’eau dans les Grands Lacs
Conseil de la qualité de l’eau des Grands Lacs
Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs
Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs

Groupes dont les travaux portent sur l’ensemble de la frontière

Conseil consultatif international sur la qualité de l’air

Groupe de travail des professionnels de la santé

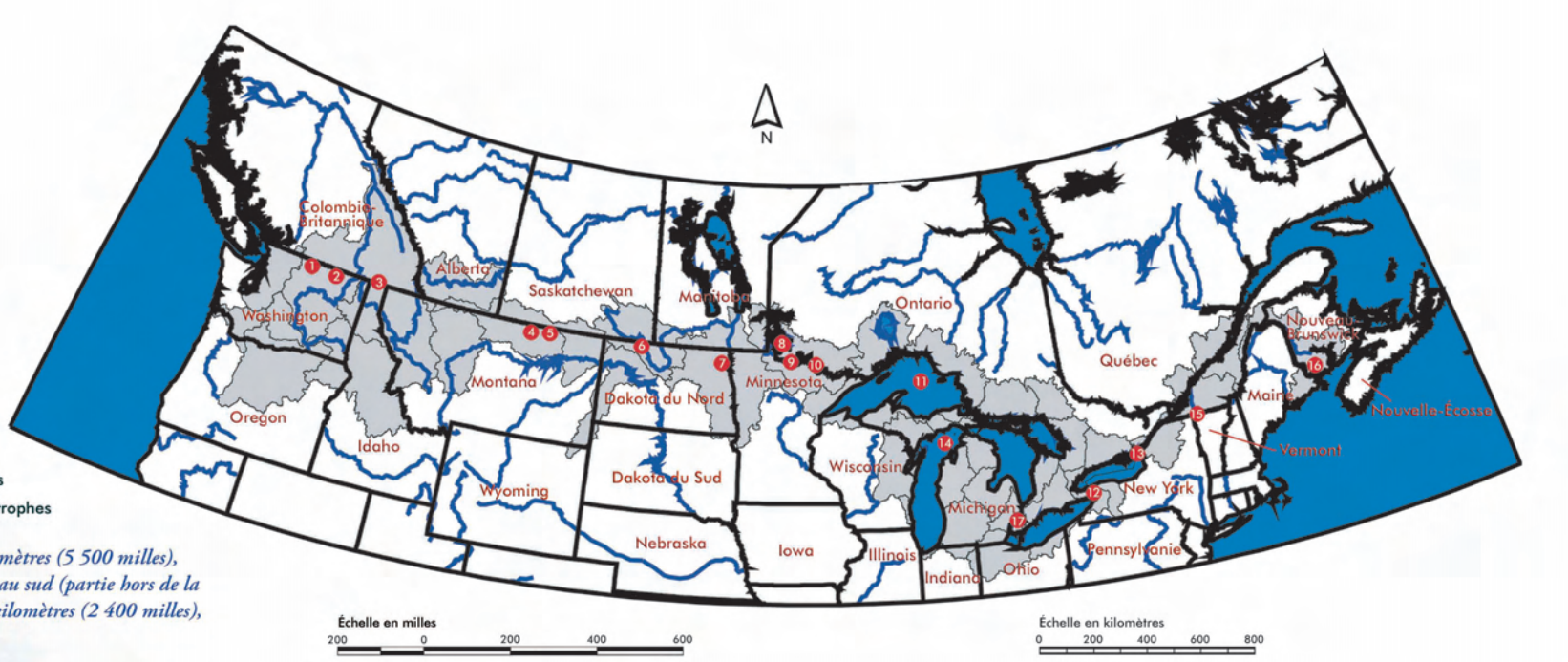
Le Canada et les États-Unis ont une frontière commune de plus de 8 800 kilomètres (5 500 milles), qui s’étend d’est en ouest de l’océan Atlantique à l’océan Pacifique et du nord au sud (partie hors de la carte) séparant le Yukon et la Colombie-Britannique de l’Alaska. Sur 3 800 kilomètres (2 400 milles), la frontière traverse ou longe des cours d’eau, des lacs et des réservoirs.

Les zones grises représentent les bassins limitrophes

la rivière et dans le lac Winnipeg. Le Conseil a exposé un projet de cadre multiannuel pour formuler et appliquer les procédures de répartition des quantités d’eau. Il a aussi continué à étudier les mesures destinées à atténuer les problèmes d’inondation dans le bassin inférieur de la rivière Pembina et s’est employé à élaborer une stratégie globale d’atténuation des inondations pour le bassin de la rivière Rouge.

Rivière à la Pluie : Dans le bassin de la rivière à la Pluie, la CMI travaille avec deux conseils étroitement liés, l’un s’occupant de la quantité d’eau et l’autre de la qualité de l’eau, pour constituer des capacités dans le bassin par une meilleure compréhension des aspects hydrologiques et hydrauliques de l’écosystème et par une plus grande participation des parties prenantes locales. En 2007, avec le financement de la CMI, on a achevé la cartographie lidar et bathymétrique de la rivière, entre Fort Frances et International Falls et à la confluence avec le lac des Bois. Les résultats serviront à établir et à caler un modèle hydraulique pour le cours principal de la rivière et sa plaine d’inondation. Les conseils doutant que les organismes ressources soient capa-bles de continuer à contrôler les impacts écologiques et socioéconomiques de l’application des consignes d’exploitation des barrages, la CMI a proposé d’organiser un atelier d’évaluation des courbes d’exploitation. Appliquant de façon remarquable l’approche par bassin, les deux conseils de la rivière à la Pluie ont créé un groupe de travail informel réunissant les parties prenantes concernées pour élaborer un mécanisme de collaboration en vue de concilier les besoins d’hydroélectricité et les nécessités écologiques en période de fraye.

Rivière Souris : En avril 2007, la Commission a fait du Conseil interna-tional de la rivière Souris un conseil international de bassin hydrogra-phique, à titre d’expérience pilote. Le Conseil international de la rivière Souris assume les responsabilités permanentes du Conseil international de contrôle de la rivière Souris et celles relatives à cette rivière qu’avait le Conseil technique international des rivières Souris et Rouge. On procède à l’établissement d’un plan de travail et de la structure organisationnelle du Conseil. Celui-ci a exprimé un solide appui pour la mise en œuvre de la cartographie intégrée du bassin hydrographique de la Souris, inspirée de l’initiative de cartographie numérique de la rivière Ste-Croix.



Echelle en milles

200 0 200 400 600

Echelle en kilomètres

0 200 400 600 800

Lac Osoyoos et rivière Okanagan : En 2007, un intérêt local croissant s’est manifesté pour l’élargissement des activités de collaboration touchant le bassin du lac Osoyoos et de la rivière Okanagan, y compris dans les aspects transfrontaliers. Conçu par la CMI, mais réalisé en grande partie par les membres du Conseil ainsi que des scientifiques, des représentants régionaux, des Autochtones améri-cains et canadiens et d’autres, le Forum scientifique et public sur le lac Osoyoos a révélé, à nombre des 190 participants, la valeur de la planification binationale par bassin et l’importance d’une cartogra-phie harmonisée et de la mise en commun des données. En général, les participants ont indiqué qu’ils souhaitaient poursuivre les progrès initiaux et élargir le dialogue transfrontalier.

La Commission étudie des moyens de renforcer l’approche par bassin dans les bassins pilotes et de l’étendre, là où cela convient, le long de la frontière canado-américaine. On peut faire davantage avec les conseils de la CMI et par leur intermédiaire pour augmen-ter la participation locale, favoriser une approche plus stratégique, améliorer la mise en commun des informations et accélérer la mise en œuvre, de façon à contribuer à résoudre ou à prévenir les diffé-rends portant sur les eaux transfrontalières.

Qualité de l’air

La Commission a sollicité et recueilli les commentaires du public sur son rapport d’étape 2006 concernant l’application de l’Ac-cord Canada-États-Unis sur la qualité de l’air conclu en 1991. Dans l’ensemble, les commentaires exprimaient la satisfaction que les deux pays avaient fait des progrès considérables pour réduire le dioxyde de soufre, les oxydes d’azote et les compo-sés organiques volatils. Néanmoins, on s’entendait à dire qu’il fallait réduire davantage les causes et les effets de la pollution atmosphérique transfrontalière. Plusieurs personnes ont suggéré d’intégrer dans l’Accord des cibles pour d’autres catégories de polluants, tels les composés organiques persistants. Les deux

gouvernements continuent à travailler à l’élaboration d’une annexe sur les particules.

Au service de la fonction qu’a la Commission d’alerter les gouvernements aux problèmes qui se dessinent, le Conseil consultatif international sur la qualité de l’air a produit le *Summary of Critical Air Quality Issues in the Transboundary Region*. Ce résumé des grands enjeux offre une analyse et recom-mande d’intervenir face à six problèmes amenés par une plus grande utilisation de l’énergie au Canada et aux États-Unis. Les émissions provenant de l’aviation, de la navigation commerciale, de la mise en valeur des ressources énergétiques et de l’expansion des zones urbaines et résidentielles créent un nouveau mélange de sources de pollution atmosphérique. En même temps, les activités de contrôle de la qualité de l’air aux États-Unis et au Canada ne suffisent pas à appuyer une prise de décision solide et scientifique [et elles accusent un retard sur les activités euro-péennes]. Le rapport avance que, comme ils sont les plus gros utilisateurs et producteurs d’énergie du monde, les États-Unis et le Canada devraient aussi être au premier rang de la recherche-développement sur la pollution atmosphérique.

Groupe de travail des professionnels de la santé

Le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI a continué de collaborer avec les organes consultatifs des Grands Lacs de la Commission au sujet des problèmes de qualité micro-biologique et chimique des eaux souterraines ainsi que des ques-tions de salubrité de l’environnement urbain mettant en jeu l’air et l’eau. En outre, le Groupe de travail a continué de fournir des conseils aux commissaires sur les recherches les plus récentes, les orientations et les nombreuses incertitudes concernant les avantages et les risques de consommer du poisson. Il effectuera d’autres travaux sur la consommation des poissons des Grands Lacs au cours du cycle des priorités des Grands Lacs 2007-2009.

Historique et mission

Le Traité des eaux limitrophes de 1909 a créé la Commission mixte internationale (CMI), qui aide les gouvernements du Canada et des États-Unis à prévenir et à résoudre les différends transfrontaliers concernant principalement les eaux et l'environnement. Pour ce faire, la Commission mène des enquêtes, donne des conseils et régit certains ouvrages dans les eaux frontalières et transfrontalières. En outre, la Commission tient les gouvernements au courant de tout nouveau problème transfrontalier, de façon qu'ils puissent intervenir rapidement.

La CMI se compose de deux sections, à Washington (D.C.) et à Ottawa (Ontario), financées par leurs gouvernements respectifs, ainsi que du Bureau régional des Grands Lacs à Windsor (Ontario), qui est binational et financé par les deux pays. En général, la Commission confie la surveillance courante des aménagements qu'elle approuve et les enquêtes à des conseils de contrôle, de surveillance et d'enquête, à des conseils consultatifs, à des groupes de travail et à des agents régulateurs. Ces groupes et agents, nommés par la CMI, procèdent aussi à l'évaluation de la qualité environnementale des Grands Lacs et d'autres bassins hydrographiques partagés, et ils cernent les nouveaux problèmes transfrontaliers de qualité de l'air.

Le Traité des eaux limitrophes prévoit que les gouvernements du Canada et des États-Unis peuvent soumettre des questions ou des différends à la CMI pour qu'elle les étudie et fasse rapport de ses conclusions. Lorsque les gouvernements lui font un tel « renvoi », la Commission constitue habituellement un organisme d'enquête qui se penche sur les faits et donne un avis. Après que la

Commission a présenté son rapport, les gouvernements peuvent lui demander de surveiller la mise en œuvre des recommandations qu'elle y formule. La Commission constitue généralement un conseil pour l'aider à exécuter cette fonction.

Selon l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la CMI aide le Canada et les États-Unis à intervenir pour améliorer et protéger les Grands Lacs, et elle évalue les programmes et les progrès de leurs gouvernements en ce sens. La Commission rend compte aux autorités fédérales, étatiques et provinciales, ainsi qu'au public, des réalisations et des carences en fonction des objectifs de l'Accord. Elle le fait principalement par l'entremise de ses conseils consultatifs des Grands Lacs et de son Bureau régional des Grands Lacs.

Sous le régime du Traité des eaux limitrophes, la CMI s'occupe des demandes relatives aux barrages hydroélectriques et à d'autres aménagements situés dans les eaux le long de la frontière canado-américaine afin de protéger tous les groupes intéressés contre les effets nuisibles des ouvrages. Si la Commission rend une ordonnance d'approbation à l'égard d'un ouvrage, elle constitue normalement un conseil pour en surveiller l'exploitation. Le conseil veille à ce que les exigences de l'ordonnance soient respectées.

La CMI surveille le débit des eaux aux ouvrages des rivières Ste-Croix et Niagara et des fleuves Saint-Laurent et Columbia, et aux décharges des lacs Supérieur et Namakan, du lac à la Pluie, du lac des Bois et des lacs Kootenay et Osoyoos. Par ailleurs, elle gère la répartition des eaux des rivières Souris, St. Mary et Milk.

— *Photo : Lac Sherburne, à la rivière St. Mary. U.S. Parks.*

Étude internationale des Grands Lacs d'amont

Lancée au début de 2007, l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont (EIGLA) porte sur l'actuel plan de régularisation des débits qui sortent du lac Supérieur (par les barrages et les ouvrages régulateurs à Sault Ste. Marie) pour voir si on pourrait améliorer le plan afin qu'il tienne compte d'un éventail plus large d'intérêts et des effets qu'occasionnera probablement l'évolution du climat. L'Étude est en cours de planification depuis la fin des années 1990, et la Commission en a révisé la portée en 2005, pour l'axer au départ sur l'érosion possible du chenal de la rivière Sainte-Claire afin de déterminer si la modification de la capacité de débit de la rivière expliquerait l'abaissement des niveaux d'eau dans les lacs Michigan et Huron.

En 2007, le Groupe d'étude international des Grands Lacs d'amont (GEIGLA) a publié deux rapports d'étape semestriels, engagé plus de 100 scientifiques pour réaliser des projets importants et entrepris plus d'une demi-douzaine de recherches se rapportant à la rivière Sainte-Claire. En outre, la Commission a formé un Groupe consultatif sur l'intérêt public (GCIP), dont les membres ont une vaste expérience de différents aspects de l'ensemble du bassin — ils représentent notamment des organismes de protection de l'écosystème et de l'environnement, des entreprises de tourisme et de navigation de plaisance, des utilisateurs municipaux et industriels de l'eau, des exploitants d'installations hydroélectriques, des propriétaires riverains et le secteur de la navigation commerciale. Au cours de l'année, le GCIP s'est réuni deux fois.

Il établit un programme de réunions publiques et d'ateliers qui auront lieu en 2008. Le GCIP jouera un rôle crucial pour informer la population des conclusions de l'Étude et pour transmettre les réactions des parties prenantes qui pourraient aider à établir les projets de plans de régularisation.

L'Étude a deux grands volets scientifiques, chacun dirigé par une équipe — une pour la rivière Sainte-Claire et l'autre pour la régularisation des débits sortant du lac Supérieur par les ouvrages de retenue aux écluses de Sault Ste. Marie. Chaque équipe supervise un ensemble de groupes de travail techniques qui fournissent des conseils, assurent la coordination et prennent des décisions au sujet de travaux de recherche précis. Par exemple, un groupe de travail technique étudie l'hydroclimat, précisément le degré auquel des facteurs hydrologiques et la variabilité climatique pourraient modifier la quantité d'eau qui s'écoule dans les Grands Lacs d'amont. Un autre groupe de travail technique s'intéresse à la sédimentation et applique des modèles pour déterminer si le lit de la rivière s'érode.

Les travaux scientifiques de l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont sont déjà bien engagés, y compris les activités suivantes :

- examen vidéo du lit de la rivière Sainte-Claire;
- études des sections transversales de la rivière;
- échantillonnage des sédiments en suspension;
- collecte de données pour un modèle animé des débits fluviaux;
- étude de la sensibilité des niveaux d'eau aux scénarios d'apport.

En outre, le mandat des 12 groupes de travail techniques a été défini. Le Groupe d'étude a déjà recommandé l'installation de débitmètres dans les rivières St. Marys, Sainte-Claire et Niagara. Fait important, le Groupe d'étude a établi un plan qui prévoit la révision par des pa irs, permanente et indépendante, d'aspects importants de l'Étude.

Lorsque l'EIGLA a commencé, il était prévu de publier l'analyse sur la rivière Sainte-Claire en 2010. À sa réunion semestrielle d'octobre 2007, la Commission s'est rangée à l'avis du Groupe d'étude d'accélérer les travaux de sorte que le rapport définitif soit présenté en 2009 — une année en avance —, tout en publiant comme prévu des rapports d'étape dans l'intervalle. Le premier rapport d'étape, publié en novembre 2007, a indiqué qu'il n'y a pas d'érosion en cours dans les parties du lit de la rivière dont l'équipe de l'Étude avait fait l'enregistrement vidéo.

Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent

Au début de 2006, la Commission a continué d'étudier trois options pour régulariser les débits du lac Ontario que son Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent avait formulées. La Commission a aussi demandé à ceux qui avaient formulé les plans d'élaborer d'autres options susceptibles de répondre aux préoccupations exprimées par les groupes d'intérêt touchés au cours de la période de consultation publique.

En juin, la Commission a annoncé qu'elle rendrait publique la décision qu'elle propose sur la régularisation future et les documents à l'appui en septembre 2007. Elle a aussi indiqué qu'elle continuerait de consulter les gouvernements des États-Unis et du Canada, vu leurs rôles cruciaux en qualité de demandeurs du projet hydroélectrique Moses-Saunders dans les années 1950.

Au début de septembre, il est devenu manifeste que tout changement éventuel dans les options de régularisation soulevait suffisamment de questions pour qu'il faille en discuter avec les administrations dans le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, avant qu'on puisse consulter la population en toute connaissance de cause. En conséquence, le 10 septembre, la Commission a annoncé qu'elle poursuivrait les discussions avec les administrations et qu'elle allait reporter la période de consultation et les audiences publiques prévues.

Les consultations avec les administrations se poursuivent. Le personnel de la Commission a tenu deux ateliers pour étudier les questions techniques avec les représentants gouvernementaux. La Commission est satisfaite des progrès jusqu'ici et s'attend à ce que les audiences publiques aient lieu en 2008, après quoi elle rendra sa décision sur la régularisation à venir des débits du lac Ontario.

Pour obtenir les rapports de la CMI, consulter le site Web www.ijc.org ou communiquer avec un de ses bureaux.

CMI
Section américaine
2401 Pennsylvania Ave. NW, Fourth Floor
Washington, DC 20440
Téléphone : (202) 736-9000
Télécopieur : (202) 467-0746
Courriel : Commission@washington.ijc.org

CMI
Section canadienne
234, av. Laurier Ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6
Téléphone : (613) 995-2984
Télécopieur : (613) 993-5583
Courriel : Commission@ottawa.ijc.org

Gestion des niveaux et des débits

Le lac Supérieur à son plus bas – La sécheresse s'atténue sur le lac à la Pluie

Dans l'ensemble des Grands Lacs, et à quelques exceptions près, les apports d'eau et les niveaux se sont approchés des creux historiques, ce qui a attiré l'attention des médias et suscité une préoccupation généralisée. Parmi les événements marquants, le lac Supérieur a atteint la plus faible moyenne mensuelle dont on ait gardé trace depuis 1918, les lacs Michigan et Huron ont chuté de 56 cm sous la moyenne à long terme dans les dernières semaines de septembre et le niveau au port de Montréal est passé sous le zéro des cartes le 11 août, pour atteindre un nouveau creux en novembre. Heureusement, il y a eu une légère remontée dans le lac Supérieur grâce à des précipitations plus abondantes que la normale en septembre et en octobre qui ont relevé le niveau de 16 cm en octobre.

Le lac à la Pluie a subi une sécheresse au printemps et à l'été. Il a repoussé le record de faiblesse des débits entrants, tels que mesurés depuis 1911, et passé sous les courbes d'exploitation que le Conseil applique pour fixer les débits sortants. En réaction, la Commission a rendu une ordonnance supplémentaire le 27 février 2007 autorisant le Conseil international de contrôle du lac à la Pluie à réduire les débits sortants pour les faire passer jusqu'à 65 mètres cubes par seconde (2 300 pieds cubes par seconde) jusqu'au 30 juin 2007. La mesure a permis au Conseil de retenir dans le lac une plus grande quantité d'eau et d'ainsi ramener les niveaux dans la fourchette des courbes d'exploitation. En septembre et en octobre, il a plu beaucoup sur le lac à la Pluie et le lac Namakan, ce qui a restauré le niveau du premier lac et fait passer celui du second 8 cm au-dessus de sa fourchette normale d'exploitation.

Les rivières Kootenay et Osoyoos étaient gonflées en mars et en avril, mais sont par ailleurs demeurées dans la fourchette normale pour le bassin. Ailleurs, les conditions ont été stables dans les bassins relevant de la Commission.

Rivières St. Mary et Milk

En collaboration avec les représentants canadiens et américains sur le terrain et leurs groupes de travail, la Commission a financé l'actualisation et l'amélioration du modèle de tableur utilisé pour répartir l'eau dans les bassins des rivières St. Mary et Milk. La U.S. Geological Survey (USGS) a dirigé l'élaboration du modèle qui illustre comment l'eau est répartie entre les États-Unis et le Canada dans les bassins qui se trouvent au Montana et dans la province de l'Alberta. L'USGS travaillera de façon concertée avec ses vis-à-vis à Environnement Canada (EC) et d'autres intéressés pour développer et perfectionner le modèle de tableur afin d'en encourager l'emploi de part et d'autre de la frontière. La CMI a financé l'activité à hauteur de 70 000 \$. Les résultats peuvent être utilisés par les gestionnaires des eaux des bassins des deux pays pour les opérations courantes. Le tableur devrait être prêt pour le 30 juin 2008.

CMI
Bureau régional des Grands Lacs
100, av. Ouellette, 8^e étage
Windsor (Ontario) N9A 6T3
ou P.O. Box 32869
Detroit, MI 48232
Téléphone : (519) 257-6700
ou (313) 226-2170
Télécopieur : (519) 257-6740
Courriel : Commission@windsor.ijc.org



Commission mixte internationale

Canada et États-Unis

Rapport annuel 2007

Faits saillants En 2007, la CMI :

- s'est employée à renforcer la responsabilité à l'égard de la mise en œuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
- s'est attaquée à la menace de plus en plus sérieuse des espèces exotiques envahissantes;
- a amené le public à participer et a renforcé les moyens locaux, par l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques;
- a recueilli les commentaires des citoyens des deux pays sur la meilleure façon de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière;
- a lancé une étude quinquennale sur les niveaux d'eau des Grands Lacs d'amont;
- a consulté les gouvernements au sujet d'une nouvelle ordonnance et d'un nouveau plan de régularisation pour le système lac Ontario/fleuve Saint-Laurent.

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de la Commission mixte internationale CMI) qui décrit les activités de 2007. L'année a été bien remplie et fructueuse. Outre les activités régulières de contrôle, d'évaluation et de réglementation qui s'inscrivent dans le mandat que nous attribuons les deux gouvernements (voir en encadré), nous avons fait avancer considérablement plusieurs initiatives et études importantes. Celles-ci, selon nous, promettent d'aider beaucoup les futurs efforts binationaux pour comprendre mieux et gérer plus efficacement la protection de l'environnement et le développement durable le long de la frontière commune.

Une caractéristique de l'approche de la CMI à l'égard des questions transfrontalières est de mobiliser les chercheurs, les entreprises, les organismes gouvernementaux à tous les paliers, les groupes de citoyens et le grand public. Nous invitons les lecteurs à consulter notre site Web pour obtenir d'autres renseignements sur les travaux de la Commission et à nous soumettre leurs observations et suggestions, qu'ils peuvent communiquer aux adresses indiquées à la fin du présent rapport.



Herb Gray
Herb Gray
Président
Section canadienne



Irene B. Brooks
Irene B. Brooks
Présidente
Section américaine



Jack Blaney
Jack Blaney
Commissaire



Allen I. Olson
Allen I. Olson
Commissaire